



MOSELLE FIBRE

Objet : Attributions d'indemnités au Président et aux Vice-présidents de MOSELLE FIBRE

<p align="center">COMITE SYNDICAL DU 7 OCTOBRE 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-187</p>

Le 7 octobre 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Estelle BOHR, Mme Sylvie BOUSCHBACHER, M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Nicolas KARMANN, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Alain PIERROT, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, M. Philippe SCHOTT, M. Pierre TACCONI, Mme Magaly TONIN, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Armel CHABANE, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Roland KLEIN, M. Etienne LAURENT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Frédéric PROKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. David SUCK, Mme Brigitte TORLOTING, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5721-8 et L. 5211-12,

VU l'article 96 de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019,

VU le décret n°2004-615 du 25 juin 2004, relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et Vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale,

VU le rapport n° CSR 2021-187 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 7 octobre 2021.

LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **ARTICLE 1 : ATTRIBUE** les indemnités suivantes pour la présente mandature au Président et aux Vice-présidents de MOSELLE FIBRE :

Fonction	Montant de l'indemnité brute mensuelle
Président	727,71 €
Vice-président	363,66 €

- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 27

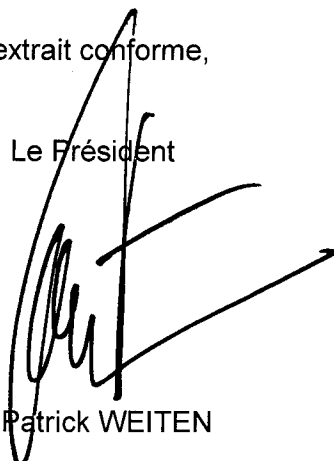
Adopté par : 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

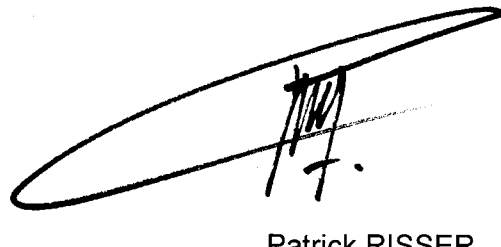
Pour extrait conforme,

Le Président



Patrick WEITEN

Le Secrétaire



Patrick RISSER